

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 29 juillet 2021  
Nombre d'élus en exercice : 22  
Présents : 17  
Absents : 5  
Votants : 20 (17 + 3 pouvoirs)  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération : **08 SEP. 2021**

DELIBERATION N° 2021-29(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.  
Messieurs Bruno ACCIAÏ (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Claude BONDIL, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU), Alain DELSAUX, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAÏ), Patricia PAUL (ayant donné pouvoir à monsieur CASTEL), Stéphanie COLOMBÉRO (ayant donné pouvoir à madame MORINEAUD, à partir de 16h00).  
Messieurs Benoît GAUVAN, Daniel SPAGNOU (représenté par monsieur CODOUL), Jean-Michel TRON (ayant donné pouvoir à monsieur BONDIL), Robert GAY (à partir de 15h30).

**Objet : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement**

**Le Président CASTEL expose :**

Par délibération 2006-48 en date du 19 décembre 2006 le Conseil d'administration a acté l'adhésion du SDIS à l'EPI œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement.

**Il est demandé au président du conseil d'administration de désigner un représentant de l'établissement (ainsi qu'un suppléant) pour siéger au conseil d'administration de cet organisme.**

**Le président propose de désigner les élus suivants pour siéger au Conseil d'administration de l'Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne :**

Titulaire	Suppléante
- Robert GAY	- Patricia PAUL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont validé, à l'unanimité, les désignations des représentants du Conseil d'administration à l'Etablissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

  
Jean-Claude CASTEL